La République du Centre, 1er juillet 2013

BEAUNE-LA-ROLANDE

Une souscription publique pour le lavoir

En présence du sénateur Jean-Pierre Sueur et de nombreux élus et notables du Loiret, la commune de Beaune-la-Rolande a signé une convention de souscription publique avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de son lavoir, vendredi soir, à la salle des mariages.

Le projet, initié par la municipalité précédente, n'avait jamais abouti en raison de nombreuses contraintes formulées entre autres par l'architecte des bâtiments de France de l'époque. Aujourd'hui, c'est chose faite.

RESTAURATION. Claude Renucci, maire de Beaune, et Bernard Vella, délégué départemental de la fondation du patrimoine du Loiret, ont signé la convention de souscription.

Retrouver le cachet de 1972

La restauration de cet édifice communal, installé rue de la Fontaine et qui menace de s'effondrer à chaque instant, vient de recevoir l'aval du nouvel architecte. Même s'il ne retrouvera pas son état d'origine référencé en 1839, avec ses deux abris en vis-à-vis reliés à l'est par une étroite coursive, la restauration et les travaux de sécurisation promettent au lavoir de la fontaine de retrouver son cachet de 1972 avec ses piliers en bois sur des bases en pierre, sa charpente et sa toiture en ardoises.

Le montant total estimatif du projet présenté en 2012 s'élève à 106.180 euros TTC dont une partie donc devrait être prise en charge par le conseil régional du Centre au titre du fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité, dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine. En attendant, c'est aux souscripteurs d'agir et de se réapproprier les lieux en sachant que leur don sera déductible des impôts à hauteur de 66 % pour l'impôt sur le revenu et de 75 % pour l'impôt sur la fortune ! ■

.

Phoca PDF